https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6030



Pas « d'après » sans CHSCT!

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: lundi 22 juin 2020

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Copyright © SNES Dijon Page 1/2

Pas « d'après » sans CHSCT!

S'il est un point que la crise COVID démontre, c'est le **rôle capital que joue le CHSCT à tous les niveaux** : départemental, académique, et national dans le dialogue social, comme force de proposition et comme garant de la protection, de la sécurité et de la santé des personnels.

Alors que les ordres et contre-ordres ministériels se succédaient et que les injonctions laissaient la place à des interprétations locales dans certains établissements, **le CHSCT départemental a siégé à distance et a informé les collègues.** Un contact téléphonique permanent a été établi avec les Services de l'Inspection Académique pour signaler tout problème impactant la sécurité ou la santé des personnels lors de cette situation de crise. Nous avons été amenés à intervenir sur de nombreux points : d'abord les conditions d'exercice dans le travail à distance, l'accueil des enfants de soignants, le protocole sanitaire et la reprise en primaire d'abord, puis dans le secondaire.

Le travail à distance imposé de fait et dont les collègues ont dû s'emparer sans consignes précises, sans formation, avec leur propre matériel et ses limites, a généré un certain nombre de questionnements et de stress. Il a été nécessaire d'insister auprès de l'Administration pour qu'elle informe les agents sur les postures à adopter dans l'exercice du travail à distance, sur le réseau PAS (partenariat MGEN / Education Nationale) qui proposait une prise en charge psychologique, par téléphone.

Dans le cadre de la reprise en primaire imposée malgré la zone rouge dès le 11 mai, nous avons dû intervenir auprès des Services académiques pour signaler des défauts ou des difficultés de mise en place du protocole sanitaire dans certaines communes et veiller à son respect. La FSU a adressé deux courriers au DASEN concernant le retour en classe décidé arbitrairement par le président de la République : l'un pour dénoncer une reprise prématurée et précipitée et un autre qui déclenchait un droit d'alerte quant aux conditions de reprise post confinement.

Cette reprise dont les modalités ont été distillées par voie de presse, avec des informations souvent mouvantes, voire contradictoires a généré beaucoup de stress chez les personnels et nous a conduits à demander à l'Administration de clarifier les situations qui donnaient droit à rester en travail à distance. Encore une fois, ces situations ont mis en exergue le rôle que doit jouer la médecine de prévention pour protéger les collègues dans l'exercice de leur fonction.

Dans le secondaire, il a fallu s'assurer que les établissements étaient approvisionnés en masques, gel hydroalcoolique, produits virucides dans les temps et en quantité suffisante pour permettre une reprise en toute sécurité. Suite à nos échanges, le DASEN a invité les chefs d'établissement à réunir les Commissions Hygiène Sécurité

(émanant des CA) et à s'appuyer sur leurs compétences pour valider la mise en place du protocole sanitaire. En dépit de tout cela, le gouvernement persiste et signe et cinq des neuf syndicats de la fonction publique ont quitté, vendredi 5 juin, la première réunion organisé physiquement après le confinement, jugeant inacceptable de discuter de la suppression des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) avant même de tirer les enseignements de la crise.

Il est temps que le Ministère mette au cœur de ses préoccupations la santé, la sécurité de ses agents et que ce gouvernement renonce une fois pour toutes à la loi de transformation de la Fonction publique annoncée pour 2022 et qui aboutit à la fusion des CHSCT et des CT.

Claire Thomas et Agnès Cochard

Copyright © SNES Dijon Page 2/2